

# SAINTE-SOLINE

## PROCÈS EN APPEL



**RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN  
DEVANT LE TRIBUNAL DE POITIERS**

**27 MAI  
12H00**

# **Appel à Rassemblement pour le procès en appel de l'organisation de la manifestation de Sainte-Soline**

*Convergeons le 27 mai à Poitiers  
contre l'orchestration des brutalités  
policières et pour la défense de l'eau !*

**Texte d'appel à retrouver sur  
[lessoulevementsdelaterre.org](http://lessoulevementsdelaterre.org)**



Après le procès en première instance à Niort en janvier 2024, **quatre camarades** devront comparaître devant la cour d'appel de Poitiers ce mercredi **27 mai**, pour « organisation de manifestation illégale » dans le cadre de la mobilisation contre les méga-bassines à Sainte-Soline de mars 2023 : **Nicolas Girod et Benoît Jaunet** (porte-paroles de la Confédération Paysanne), **Benoît Feuillu** (Soulèvements de la Terre) et **Julien Le Guet** (co-porte parole du collectif Bassines Non Merci).



Après les révélations fracassantes de Mediapart et Liberation sur les agissements infamants des gendarmes et la planification au plus haut niveau d'une répression d'une brutalité inouïe, **il faut faire de ce procès un évènement qui rappelle devant le tribunal que les coupables sont à chercher du côté de l'actuel garde des sceaux et chez le commandement de la gendarmerie.**



**Ce procès s'inscrit par ailleurs dans une actualité brûlante sur le front de l'eau : les projets de méga-bassines sont partout mis à mal par les mobilisations successives et les jugements défavorables.**

**Mais le gouvernement, inféodé à la FNSEA et au lobby agro-chimique, cherche de nouvelles voies pour les imposer avec la Loi d'Urgence Agricole.**

**Cet appel de Sainte-Soline survient alors que le porte-parole de Bassines Non Merci, Julien Le Guet, vient déjà de subir une condamnation Baillon avec une détention à domicile sous bracelet électronique de 6 mois pour sa participation à des mobilisations anti-bassines.**

Lors du procès en première instance les porte-paroles inculpés déclaraient ensemble face au juge de Niort :

*On se souviendra probablement des 29 octobre 2022 et 25 mars 2023 comme de moments déclencheurs dans le tournant qui doit être pris pour protéger et partager l'eau. L'Histoire retiendra ces gestes de résistance pour sauvegarder l'intérêt général. Elle se souviendra aussi des décisions de justice qui auront su acter cet état de nécessité plutôt que d'en condamner les messagers.*

**Nous le répéterons le 27 mai avec eux : la criminalisation du mouvement de défense du vivant ne passera pas. Nous refusons d'être réduit-es au silence.**

**Ce procès en appel est une nouvelle occasion de réaffirmer collectivement :**

- que défendre l'eau face à la catastrophe écologique est une nécessité vitale,

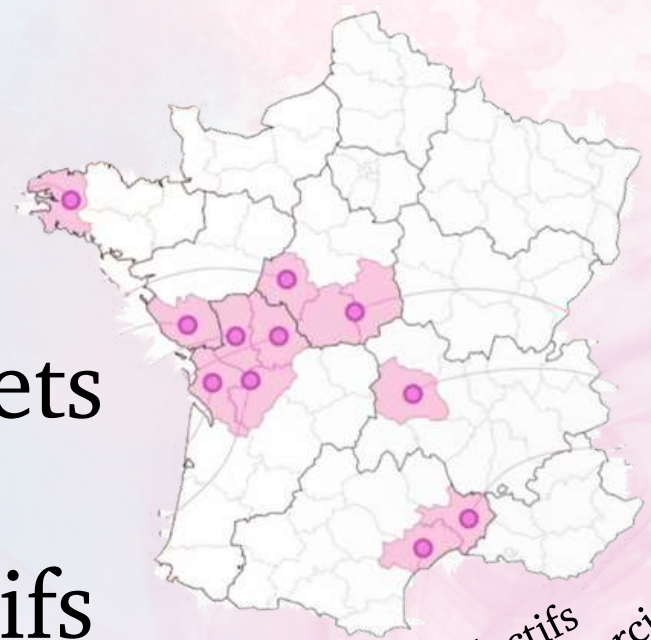
- que de manifester, de s'organiser et de désobéir sont des droits fondamentaux et fondateurs de notre démocratie,

- que les luttes contre les bassines sont légitimes, ancrées et toujours aussi déterminées,

- que des alternatives pour une agriculture paysanne existent et se pratiquent déjà,

- que nous refusons de laisser nos camarades – simples manifestant-es ou porte-paroles – seul-es face à la machine répressive.

- que nous nous tenons toujours au côté des des blessé-es graves qui attendaient des nouvelles de leur plainte depuis près de 3 ans et qui ont dû subir récemment un véritable fiasco judiciaire, allant d'auditions lunaires et complaisantes des gendarmes de l'IGGN, à la privation pure et simple de justice par un procureur zélé. Alors que ce dernier choisit de protéger les responsables du dispositif répressif, les blessé.es se sont engagées dans de nouvelles procédures pour obtenir réparation.



Les Collectifs  
Bassines Non Merci

Et malgré la répression, nous continuons à avancer : des projets ont été abandonnés, d'autres suspendus, de nouveaux collectifs anti-bassines ont émergé en France et la contestation continue. Ils ne feront pas taire ce mouvement en lutte !

Nous appelons à un **rassemblement massif le 27 mai pour soutenir nos camarades**, montrer notre force collective et faire front face à la répression. Soyons nombreuses et nombreux. Faisons bloc. Pour nos camarades, pour l'eau, pour le vivant. Solidarité totale.

**Rendez vous dès 12h devant le palais de Justice de Poitiers  
(4Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny)**

Comme rappelé précédemment, notre camarade Julien Le Guet fait face à une série de procès qui visent à bâillonner le front de lutte contre les méga-bassines.

En plus du procès en appel du 27 mai prochain, il sera également au tribunal de Paris le 21 mai prochain ainsi qu'à Poitiers le 29 juin pour des questions de liberté d'expression.

**Nous vous invitons à remplir la cagnotte de Bassines Non Merci, et à utiliser ces dates de procès pour demander des comptes aux vrais responsables du carnage à Sainte-Soline : Gérald Darmanin, Emmanuelle Dubée, et Ludovic Vestieu**